

Avis d'impôt établi en 2025

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2024

N°fiscal : 13 58 517 903 386

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : PALOMAS-DURAN RAPHAEL

Déclarant 2 - Nom de naissance : DOGUET BLANDINE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENT EXCLUSIF		RÉSIDENT ALTERNÉ		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Pensions, retraites, rentes.....			23606	
Pensions d'invalidité.....		13338		
Abattement spécial de 10%.....		- 1334	- 2361	
Salaires, pensions, rentes nets.....		12004	21245	33249
Revenus des locations meublées				
Revenus des locations meublées non professionnelles				
régime micro, total foyer fiscal.....				0
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets ⁹				546
Revenu brut global.....				33795
CSG déductible.....				- 37
Revenu imposable.....				33758
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1184
Décote.....				- 934
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				250
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		546	546	
BASE IMPOSABLE.....		546	546	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		53	41	
Total des prélèvements sociaux nets.....				94
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2025.....				37
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.